

## Accueil de loisirs les FILOUS

### Fiche de renseignements pour l'année 2018

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Adresse exacte : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Ecole de : \_\_\_\_\_ classe : \_\_\_\_\_

Nom, prénom, numéros de téléphone des responsables légaux de l'enfant :

Responsable légal A \_\_\_\_\_ Responsable légal B \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ travail : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ travail : \_\_\_\_\_

Tél domicile : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Coefficient de ressources du foyer : \_\_\_\_\_

Je souhaite qu'ADAPTE 95 m'envoie le planning d'activités par mail : Oui  Non

N° Allocataire CAF : \_\_\_\_\_ Régime général  Régime agricole

Compagnie d'Assurance : \_\_\_\_\_ N° de police responsabilité civile : \_\_\_\_\_  
*(Joindre impérativement une copie de l'attestation d'assurance)*

Adresse : \_\_\_\_\_

Afin de pouvoir vous contacter en cas de problème

Nom et adresse de l'employeur (père) : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'employeur (mère) : \_\_\_\_\_

#### RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

##### Vaccinations

**Merci de joindre impérativement une copie du carnet de vaccination de l'enfant. Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication**

Cadre réservé à ADAPTE 95			
Vaccins	Oui	Non	derniers rappels
Diphthérie			
Tétanos			
Poliomyélite			
Hépatite B			
ROR			
Coqueluche			
Autres (préciser)			

##### Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical de manière permanente ou est amené durant l'année à en suivre.....**OUI / NON**

**ATTENTION** : Si votre enfant suit un traitement, une ordonnance en cours de validité est obligatoire. Elle est à joindre aux médicaments et à remettre au directeur.  
(Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice).

**ALLERGIE** : ASTHME **OUI / NON** MÉDICAMENTEUSE **OUI / NON** ALIMENTAIRE **OUI / NON** AUTRE \_\_\_\_\_

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir : \_\_\_\_\_

**Indiquez ci-après :**

Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.

---



---

**Recommandations utiles des parents**

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses (auditives, dentaires) etc... **précisez** :

---

Votre enfant suit un régime alimentaire particulier, précisez :

---

**Personne à contacter en cas d'urgence** (à remplir si différent des personnes désignées comme responsables de l'enfant) :

NOM/Prénom \_\_\_\_\_ Tél. fixe : \_\_\_\_\_ portable : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Nom du médecin traitant de l'enfant : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Je soussigné, \_\_\_\_\_ responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'Accueil Collectif de Mineurs Les FILOUS à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Je m'engage à informer la direction d'Adapte 95 de toute évolution médicale entre les sessions.

Date

Signature

**AUTORISATIONS PARENTALES****Déroulement des activités**

J'autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités de l'accueil de loisirs y compris celles organisées hors de la commune.

- OUI  NON J'autorise mon enfant à participer aux activités baignade (piscine, base de loisirs, ...).  
 Mon enfant  sait nager  ne sait pas nager
- OUI  NON J'autorise mon enfant à voyager en transport collectif (car, bus, train, voiture de l'association, ...)
- OUI  NON J'autorise à ce que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre de l'accueil de loisirs
- OUI  NON J'autorise ADAPTE 95 et la CCVVS à utiliser pour ses différents supports de communication toute photographie ou vidéo sur laquelle mon enfant apparaît à condition que celle-ci ne porte pas atteinte à son intégrité.

**Sortie de l'enfant exclusivement pour les enfants habitants Villers en Arthies :**

En cas d'indisponibilité d'un ou des parents, l'enfant aura la possibilité de rentrer seul à partir de 17 h.

OUI  NON J'autorise mon enfant à rentrer seul le soir

Tous les jours d'inscription  Uniquement sur demande (dans ce cas, un courrier devra être remis à l'arrivée de l'enfant le jour concerné)  
 Heure de départ de l'enfant du centre de loisirs demandée par les responsables légaux : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

**Personnes autorisées à récupérer l'enfant le soir en cas d'indisponibilité des responsables légaux (1 personne minimum obligatoire !) :**

J'autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant :

Nom/Prénom	Adresse	Commune	Téléphone

**L'équipe de l'accueil collectif LES FILOUS se réserve le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.**

Je soussigné, \_\_\_\_\_ responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date

Signature

## Accueil Collectif de Mineurs

# Règlement intérieur des mercredis

**L'accueil de loisirs "Les Filous"** accueille des enfants pour un temps de vacances et de loisirs, sans hébergement **durant les mercredis** en périodes scolaires. Les enfants doivent être scolarisés et âgés de 3 à 13 ans.

Subventionné par la commune de Villers en Arthies, le centre est géré par l'association ADAPTE 95 (agrément Jeunesse & Sports 95-2007 JEP 041, n° d'organisateur : 095ORG0328). **Pour bénéficier du tarif calculé selon les ressources du foyer, les enfants doivent habiter (et non être scolarisés) dans une commune conventionnée avec la commune de Villers en Arthies\***.

(\*Nous contacter ou contacter votre commune pour connaître la liste des communes conventionnées)

L'organisation et le fonctionnement de l'équipe pédagogique sont soumis à la législation du ministère dont ils dépendent : à savoir le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et par délégation la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 95 (DDCS 95). ADAPTE 95 est conventionnée avec la CAF du Val d'Oise.

Les enfants sont accueillis sur la structure à la journée de 8h00 à 18h30. En complément un accueil étendu est proposé de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00 sur inscription.

Un accueil de 12h à 18h30 est possible les mercredis uniquement pour les enfants ayant école le mercredi matin.

## INSCRIPTIONS

**Pour inscrire vos enfants, deux documents sont à remplir :**

- La fiche de renseignements administratifs et sanitaires de liaison (une fois par année civile) est à compléter et à transmettre lors de la première inscription de l'année en cours. **Toute information complémentaire concernant la santé ou le suivi sanitaire de votre enfant survenue après avoir donné la fiche de renseignements devra être transmise à la direction du centre.**
- Afin de garantir le meilleur accueil possible de tous les enfants, tout problème ou trouble de la santé nécessitant un traitement ou une attention particulière devront être signalés avant inscription par téléphone ou par mail auprès d'ADAPTE 95. Selon le degré d'accueil spécifique lié au trouble de la santé de l'enfant, ADAPTE 95 pourra demander un PAI - Protocole d'Accueil Individualisé. Pour le confort et la sécurité de l'enfant, **toutes les rubriques de la fiche sont à renseigner. Vous devez y joindre impérativement une copie du carnet de vaccination et de l'attestation d'assurance. (Pensez à inscrire le nom de l'enfant sur les copies)**
- Le bulletin d'inscription est à renseigner et à transmettre à ADAPTE 95, accompagné du paiement correspondant au nombre de jours d'inscription. Les enfants seront acceptés en fonction des effectifs et des places disponibles.

Le bulletin précise les dates auxquelles vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs et à l'accueil étendu ainsi que les tarifs. Il permet de calculer votre coût de participation. Il nous permet également d'ajuster le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement, de réserver et de préparer les activités mises en place ainsi que les commandes de repas et de goûters.

**Il est important de préinscrire votre enfant à l'accueil étendu afin de vous assurer qu'il pourra être pris en charge dès 7h30. En effet, les jours où il n'y a pas de préinscription, l'équipe n'arrive sur site qu'à 8h.**

**L'inscription de votre enfant ne pourra être validée qu'à réception de ces deux documents accompagnés du règlement intérieur signé, des copies du carnet de vaccination, de l'attestation d'assurance et du paiement correspondant. Une cotisation annuelle à l'association de 2 € par famille (quelque soit le nombre d'enfants et de journées durant l'année civile) sera incluse dans votre première facturation de l'année.**

Les tarifs sont précisés dans le bulletin d'inscription. Le paiement sera demandé à l'inscription sans possibilité de remboursement si désistement hors délai\* et sans justificatif médical\*\*. (Possibilité de payer en 3 chèques)

**\*Attention, toute annulation faite à moins de 8 jours avant le jour concerné ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement (sauf pour raison médicale\*).**

**\*\* Toute annulation pour raison médicale devra être signalée à la direction du centre le jour même avant 9h au 06 79 06 05 13. Sur présentation d'un certificat médical, seulement 3 € seront facturés correspondant au coût du repas de la journée. Hors délai, et sans présentation d'un certificat médical, la totalité des jours d'absence sera due et facturée.**

Tout retard des parents (ou personne chargée de récupérer l'enfant) après 18h30 durant les vacances scolaires (ou 19h00 pour les enfants étant inscrits à l'accueil étendu) sera facturé 5€ par tranche de 15 minutes de retard.

## CONDITIONS D'ACCUEIL

Tout enfant arrivant ou partant de la structure sera accueilli individuellement et fera l'objet d'une annotation dans le registre des présences journalières de la part d'un des membres de l'équipe (*heure d'arrivée – heure de départ*).

- Lors de l'arrivée de l'enfant sur le centre, les parents (*ou les enfants*) doivent s'assurer qu'un membre de l'équipe d'animation est présent et disponible pour prendre en charge l'enfant.
- Lors du départ de l'enfant le registre des présences journalières est à signer par la personne venant chercher l'enfant.

Lors des différentes manifestations organisées par le centre avec les parents, la surveillance et la responsabilité des enfants revient aux parents. Les animateurs assurent l'organisation générale.

Horaires : L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18h30. Toutefois un accueil étendu est proposé **sur inscription préalable** de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00.

½ journée (exclusivement le mercredi et pour les communes dont l'école fonctionne le mercredi matin) : 12h à 18h30 + accueil sur inscription complémentaire de 18h30 à 19h.

Les activités « dirigées » débutent vers 9h00 pour s'arrêter vers 16h30. Si pour le confort de l'enfant et en dehors des jours de sortie, celui-ci était amené à arriver plus tard que 9h00, vous devrez en informer ADAPTE 95 par mail au plus tard le lundi précédent le jour concerné. Il est possible de récupérer les enfants à la fin des activités « dirigées » soit à partir de 16h30.

Les repas (midi et goûter) sont obligatoirement pris en charge par l'accueil de loisirs.

Soins spécifiques : aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance en cours de validité. Toute allergie est à signaler. En cas de pathologie particulière, les parents doivent laisser toutes les instructions nécessaires à la Direction du Centre. (cf. *fiche de renseignements*)

Assurance : Tout enfant accueilli au centre doit justifier d'une assurance responsabilité civile lors de son inscription (*photocopie de l'attestation à joindre impérativement au dossier*).

Comportement : Les animateurs et intervenants sont présents afin d'assurer la sécurité de votre enfant et proposer un moment ludique et éducatif par le biais d'activités variées. Tout comportement ou attitude de votre enfant entraînant un manque de respect avéré et récurrent envers le personnel ou les autres enfants, sa mise en danger ou celle d'autrui, pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. Aucun remboursement des frais engagés ne sera fait par ADAPTE 95 durant la période concernée.

## ACTIVITES

Un planning d'activités est préparé par l'équipe. Il vous sera envoyé par mail au plus tard 15 jours avant la période concernée (une période correspond aux mercredis entre 2 sessions de vacances scolaires). Vous pouvez également nous le demander à l'adresse suivante : [adapte@adapte95.org](mailto:adapte@adapte95.org)

Le planning d'activité ne présente que les 2 activités principales du jour. Différents temps d'animation viendront compléter la journée. Il est adaptable suivant les conditions météorologiques, ou si un incident survenait (*désistement d'un partenaire, révision des effectifs...*).

**Veillez à ce que votre enfant porte des vêtements marqués à son nom, adaptés aux activités prévues (confortables, salissables, ...) et à la météo du jour.**

Départ des enfants : hors des horaires réguliers, un enfant ne peut quitter le centre que contre remise d'une autorisation parentale et en compagnie d'une personne expressément nommée par les parents. Dès lors que l'enfant est ainsi récupéré, il n'est plus sous la responsabilité d'ADAPTE 95. (**Pensez à renseigner impérativement sur la fiche de renseignements les noms, prénoms et coordonnées téléphoniques des personnes habilitées à récupérer votre enfant.** Une pièce d'identité pourra leur être demandée)

Pour tout renseignement : **ADAPTE 95**  : **01.30.31.13.22** Fax : **01.30.31.08.11**

**Par mail** : [adapte@adapte95.org](mailto:adapte@adapte95.org) ou **par courrier** : **ADAPTE 95 - 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE**

**En période de fonctionnement** : **Accueil de Loisirs de Villers en Arthies**  **01 34 78 27 94** ou au **06 79 06 05 13**

Salle municipale – Route de Vétheuil (à côté de la Mairie)

Je soussigné, \_\_\_\_\_ responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_, reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs "Les Filous".

Date

Signature



## *Bulletin d’Inscription des mercredis 2018*

**Les inscriptions seront priorisées à la date de réception du dossier complet avec règlement + inscription sur l'ensemble des mercredis.**

**Les dossiers des enfants inscrits ponctuellement ainsi que des communes non conventionnées seront traités dans un second temps.**

**Le tarif journalier par enfant est déterminé en fonction de votre commune d'habitation :**

1. **Votre commune est conventionnée avec la commune de Villers en Arthies\***

**Le tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre quotient de ressources 2018(QR) indiqué sur l'avis d'imposition 2017.**

Ce tarif comprend la journée d'activité, les sorties, le repas du midi et le goûter durant les mercredis.

**QR = revenu imposable / (12 x nombre de parts)**

Exemple : si revenu imposable = 28000€ et nombre de parts = 3, alors QR = 28000 / (12 x 3) = 777 donc le tarif journalier sera de 13 € 20

2. **Votre commune n'est pas conventionnée avec la commune de Villers en Arthies** : Tarif unique de 49.25 € / jour

- Pour connaître la liste des communes conventionnées : Contacter Adapte95, Villers en Arthies ou votre commune.

*Les conventionnements sont en cours d'élaboration et peuvent se faire à tout moment.*

*Vous pouvez nous contacter (ADAPTE 95 au 01.30.31.13.22 / adapte@adapte95.org) afin de connaître son évolution mais aussi contacter votre commune, car elle peut décider de ne pas conventionner mais d'octroyer une participation financière directement aux familles.*

**Le bulletin d'inscription** accompagné de la copie du dernier avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016 (pour les tranches inférieures à 1000 et +) **et le paiement** (chèque à l'ordre d'ADAPTE 95) **sont à transmettre à ADAPTE 95 : Par courrier : ADAPTE 95 – 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE**

- Sur place : auprès de la direction de l'accueil de loisirs LES FILOUS